RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09045
Numéro SIREN : 814 770 855
Nom ou dénomination : CrossQuantum

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2016 sous le numéro de dépôt 35518

CROSSQUANTUM
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret
814 770 855 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

10 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix octobre à 9 heures

Les associés se sont réunis en assemblée générale au siège de la Société sur convocation du Président, conformément aux termes de l'article 23 des statuts de la Société.

Sont présents ou représentés, tel qu'en atteste la feuille de présence annexée aux présentes :

- AGAMI, société anonyme ayant son siège social au 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 307 049 478 au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre ; et

- Budget Insight, société par actions simplifiée ayant son siège social au 108, rue Houdan, 92330 Sceaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 749 867 206.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Le Baron, représentant AGAMI, Président de la Société.

Madame Marie-Hélène POIRIER est désignée Secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été préalablement mis à la disposition des associés dans les délais légaux, réglementaires et statutaires et les dépose sur le bureau de l'assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière des associés à la présente assemblée générale ;
- le justificatif de la convocation régulière du commissaire aux comptes à la présente assemblée générale ;
- la feuille de présence ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport du Président à l'assemblée générale ; et
- le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée générale.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°35518 en date du 19/10/2016

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission et nomination du Président
- modification des statuts. : article 19 - conseil d'administration

Le Président présente son rapport à l'assemblée générale et donne la parole à l'assemblé.

Les échanges terminés, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Changement de Président

La collectivité des associés, après avoir pris acte de la démission de la SA AGAMI *ayant son siège social 7, rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 307 049 478* de ses fonctions de Président de la société, décide de nommer Monsieur Eric LE BARON en qualité de Président de la SAS CrossQuantum pour une durée de 1 an soit jusqu'au 10 octobre 2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION
Modification statutaire

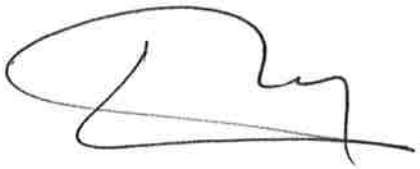
La collectivité des associés décide de modifier les statuts : article 19 – conseil d'administration, ainsi qu'il suit :

Article 19 – conseil d'administration

Cet article est complété par le paragraphe suivant :
Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ces attributions à un Comité qu'il désignera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et les Associés.





CROSSQUANTUM
Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 Euros
Siège social : 7 rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret
814 770 855 RCS Nanterre

DECISION DU PRESIDENT

20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize à l'issue du conseil d'administration tenu ce jour.

AGAMI SA, au capital de 1 250 000 €, ayant son Siège social : 7 rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 307 049 478 au RCS de Nanterre représentée par son Président Directeur Général : Monsieur Eric LE BARON, agissant en sa qualité de Président de la SAS CROSSQUANTUM, après autorisation du conseil d'administration, a pris la décision de nommer un Directeur Général Délégué de la société.

Monsieur Romain BIGNON est nommé directeur général délégué pour une durée de 9 mois soit jusqu'au conseil d'administration qui examinera les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 (le mandat expirant à celle de ces dates qui arrivera le premier).
Les fonctions du Directeur Général Délégué ne sont pas rémunérées.

Monsieur Romain BIGNON intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances prévues par la Loi.

Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des décisions réservées par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés, au conseil d'administration ou au Président.

Le Directeur Général Délégué devra se conformer aux Directives et Guidelines en vigueur dans le Groupe SWISS LIFE (France), dans leur version la plus récente communiquée à la société.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Levallois Perret

Agami SA
Président Directeur Général
Eric LE BARON

Directeur Général Délégué
Romain BIGNON
Bon pour acceptation de fonction

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°35518 en date du 19/10/2016